

# l'affiche

## Enseignants du privé : la double peine !

Lors du Conseil supérieur de l'Éducation du 12 mai, le **SPELC**, en intersyndicale, a **vote** contre le décret de transposition aux enseignants du privé de dispositions appliquées aux fonctionnaires dans le cadre de la réforme des retraites. Ce projet vise en effet à étendre aux maîtres des établissements sous contrat des mesures qui leur seraient préjudiciables.

**Force est de constater que seules les mesures négatives sont appliquées avec rapidité et efficacité !**

Il est généralement nécessaire de se battre pendant de longs mois, voire pendant des années pour obtenir les avantages des fonctionnaires, mais lorsqu'il s'agit de faire des économies, le gouvernement est d'une efficacité étonnante.

**Le SPELC proteste et demande une réelle parité dans tous les domaines.**

Un maître du privé cotise beaucoup plus pour une pension de retraite largement inférieure à celle d'un fonctionnaire. **C'est inacceptable !**

**Dans ce contexte, nous estimons scandaleux que les maîtres du 1<sup>er</sup> degré ne puissent plus partir à la retraite en cours d'année scolaire, si le texte est adopté.**



**NON!**

**Le SPELC**  
**Le syndicat actif**  
**au cœur de vos préoccupations**